

Département fédéral des affaires étrangères

313-03-04-00/9474 - EUROF 1/22

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Modification du nom Akcionarsko duštvo "Železnice Srbije", Beograd

Le 4 octobre 2022, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue par visioconférence, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts, en indiquant que le nom Akcionarsko duštvo Železnice Srbije, Beograd est remplacé par Joint Stock Company for Passenger Railway Transport "Srbija Voz", Belgrade, et a décidé le transfert correspondant des 2'800 actions de la Société.

Cette décision, reçue par le dépositaire le 26 octobre 2022, est entrée en vigueur le 4 octobre 2022.

La présente notification est faite par le dépositaire (<u>www.dfae.admin.ch/depositaire</u>) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes:

- Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2022 (copie de l'original anglais)
- Statuts d'EUROFIMA tels qu'amendés le 4 octobre 2022 (français, allemand et traduction anglaise)

Berne, le 28 octobre 2022

